

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUIN 2022

Le 20 juin 2022 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, DUMONT, FAGNI, MANGUELIN, PESTELLE

Mmes MICHAUD, DECHAIX, MOISSONNIER, DESSERTINE, CHAMBAUD, AJOUX, ROGNARD

Excusé : Pierre MILLET

Secrétaire de séance : Joël FAGNI

1) Approbation du dernier Conseil

Le procès-verbal du 10 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Urbanisme :

► D.I.A.

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- DIA 00123522V0009 : Vente d'un terrain non bâti sur les parcelles cadastrées B27, B28, B30, B31, B32, B21, B20 d'une surface totale de 8690 m², pour un montant de 433 905,00 euros.
- DIA 00123522V0010 : Vente d'un bâti sur terrain propre sur les parcelles cadastrées A0726, A0834, d'une surface totale de 921 m², pour un montant de 280 000,00 euros
- DIA 00123522V0011 : Vente d'un bâti sur terrain propre sur les parcelles cadastrées A0504 d'une surface totale de 50 m², pour un montant de 50 000,00 euros
- DIA 00123522V0012 : Vente d'un bâti sur terrain propre sur les parcelles cadastrées A0706, A1442 d'une surface totale de 439 m², pour un montant de 185 000,00 euros
- DIA 00123522V0013 : Vente d'un bâti sur terrain propre sur les parcelles cadastrées B0691 d'une surface totale de 801 m², pour un montant de 325 000,00 euros

► Permis d'aménager Objectif Pierre /MICHON

Monsieur le Maire présente au Conseil le plan du futur projet d'aménagement du terrain Michon.

Les élus font remarquer que les parcelles sont petites et qu'il y a aura dans le futur de nombreux problèmes de voisinages.

Le Maire rappelle que le projet imposé par les services de l'état est en cours d'élaboration.

3) Travaux en Cours

Michel Alberti

► Bâtiment face à l'église : on peut dire que le chantier est presque terminé, il ne reste plus qu'une couche de peinture à mettre sur les portes de la montée d'escalier et de faire la finition de l'espace de drainage et du cheminement.

► Salle des fêtes :

Du fait de la chaleur, la façade ne peut être complétement terminée ce qui provoque le retard pour la pose des terrasses en bois qui seront installées début juillet.

Autour du bâtiment, le gazon ne sera semé qu'à l'automne.

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour certains lots, des avenants devront être signés.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer ces documents.

Un point financier sera fait au prochain conseil municipal.

► Bâtiment sinistré :

La démolition et le désamiantage sont terminés. Une grue et un algéco vont être installés dans les prochains jours et les travaux de maçonnerie vont pouvoir commencer.

Isabelle Michaud insiste sur le fait qu'il avait été décidé lors de la visite récente du bâtiment de prendre une décision lors du prochain conseil municipal sur le fait de reconstruire ou pas le bâtiment, elle indique au conseil qu'elle n'est pas d'accord sur cette reconstruction.

Le Maire lui rappelle qu'il s'agissait juste d'une visite sur site pour montrer les différents problèmes nouveaux mais non pour prendre une telle décision, le marché étant déjà signé et les entreprises informées.

Valérie Chambaud fait remarquer que la démolition aère les bâtiments et elle se pose désormais la question sur l'emplacement éventuel du « kiosque » .

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé que le choix de l'emplacement du « kiosque » se prendrait une fois que les travaux seraient terminés.

4)Subvention Pôle Enfance

Monsieur le Maire explique que l'association Pôle Enfance prendra à sa charge la somme de 6000,00 euros dans le cadre de la réorganisation de l'équipe de direction de l'association.

La subvention à Pôle enfance versée en 2022 sera de 36000 euros au lieu des 42 000,00 euros votées le 21 février dernier.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le nouveau montant versé à Pôle Enfance soit 36 000,00 euros.

5)Cheminement doux

Au vu de la décision de ne pas mettre en place un ralentisseur , le coût de l'aménagement du mode doux le long de la Rd 7 s'élève à 166 391,95 euros au lieu des 232 143,00 euros HT prévus.

Une demande de subvention sera déposée au titre des amendes de police pour un montant de 39 958.00 euros soit 24,01 % .

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour déposer le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police et signer tous actes concernant ce dossier.

6) Communauté de Communes de la Dombes

Chantal Dessertine liste les points principaux de la dernière réunion de la Communauté de Communes de la Dombes. Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du compte- rendu.

7) Comptes Rendus

- Visite du Conseiller Numérique de la Communauté de Communes de la Dombes qui propose un accompagnement informatique ouvert à tous lors de permanence dans les différentes communes de la Communauté de Communes . Le vendredi 8 juillet de 8H30 à 12 heures, il sera présent à Marlieux.

-Dans le cadre de la visite de la délégation en charge d'instruire la candidature du territoire au label RAMSAR , la présidente de la Communauté de Communes propose un moment de visite et d'échange le vendredi 1^{er} juillet sur la Commune , chez François Guillemin à la Trésolière puis au lieu dit les Bonnes , avec la visite de l'exploitation agricole et piscicole d'Eric Viallon, l'interventions de représentants agricoles et piscicoles avec un échange avec les acteurs locaux et la délégation sur les enjeux du territoire.

-Isabelle Michaud a représenté la commune lors de l'assemblée générale de l'ADMR . On constate une baisse des prestations du fait du manque de personnel. Elle informe également qu'elle est rentrée au bureau d'administration de l'Association.

8) Questions Diverses

-Dissolution du club de pétanque de Marlieux ,

-Départ du frère Paul de l'Ecole Saint Jean de Bosco muté dans le nord , départ très regretté pour les bonnes relations développées avec la Commune .Il animait avec Francis Dumont le Souvenir Français et le club de rugby de Saint Jean de Bosco.

-Maélys Guyard -Gravier va venir compléter le rang des agents communaux du service technique pendant 3 semaines ..

-Le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation en bicouches des chemins de la Louvière et du cimetière sont pratiquement finis. Il remercie Pascal Manguelin qui a assuré le suivi des chantiers.

-Le Maire informe le conseil que la pose de la fibre sur la commune est en bonne voie. Pour éviter de traverser le village , une solution proposée par Francis Pestelle est envisagée le long de la chaussée de l'étang du village jusqu'à la salle des fêtes . Ce chemin appartenant à la Sci de Marlieux , un accord doit être obtenu. (Dossier en cours)Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous actes concernant la pose de la fibre sur le territoire de la commune.

-Francis Pestelle propose au Maire de travailler sur la transformation du lavoir en salle de réunion car actuellement cette dernière sert de remise pour le matériel des associations. Monsieur le Maire souligne que l'idée mérite d'être étudiée .

-Il rappelle également que le problème du rond -point en pavé dans le lotissement de la gare qui n'est pas résolu.

-Francis Dumont craint à une pollution de la rivière en cas de gros orages et demande si la commune a avancé sur le projet des filets de protection. Monsieur le Maire s'en occupe.

-Le Maire rappelle que du fait de la fragilisation et de la dangerosité de la Croix à l'intersection de la route de Beaumont cette dernière a été démontée et sera réhabilitée par l'association « Sauver les Croix » représentée par Philippe Berger présent au Conseil ce soir là.

Une aide financière accordée à l'association sera discutée en temps voulu.

Le prochain Conseil est fixé au lundi 29 Août 2022

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 22 heures.